



BB PACK WALLONIE

BB PACK WALLONIE

Le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre wallon, René COLLIN, en charge des infrastructures d'accueil de la petite enfance, a mis sur pied une nouvelle mesure de soutien concret pour l'équipement et la sécurisation des milieux d'accueil spécifiquement pour les accueillant(e)s d'enfants à domicile autonomes ou conventionné(e)s, installé(e)s ou désireux(ses) de lancer leur activité : le BB PACK.

Cette mesure consiste, d'abord, en un emprunt dont les intérêts sont pris en charge par la Wallonie. L'accueillant(e) ou le SAEC contracte un prêt auprès de la coopérative de finance solidaire, CREDAL, pour un montant de 3.000 euros jusqu'à maximum 10.000 euros (remboursable sur une période de 10 ans maximum). L'accueillant(e) ou le SAEC s'engage au remboursement du capital emprunté. La Wallonie prendra, à sa charge, les intérêts du prêt.

Par ailleurs, une prime complémentaire est octroyée par la Wallonie, après accord de CREDAL sur les investissements réalisés, les achats effectués ou les travaux réalisés. Cette prime correspond à maximum 20% du montant du prêt et est octroyée dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Pour toute information complémentaire sur la mesure BBPACK : [Portail de l'Action Sociale en Wallonie](#)

Anne BOCKSTAEL
Responsable Service Supports DCAL ONE

